



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

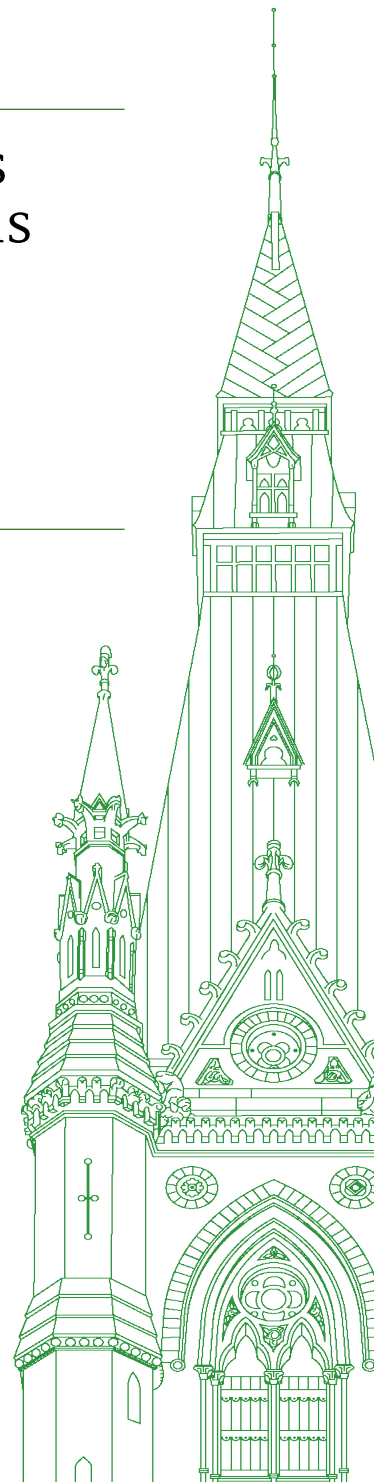
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 007

Le jeudi 9 octobre 2025

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 9 octobre 2025

• (1530)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bonjour à tous. Bon retour au Comité.

Je vous souhaite la bienvenue à la septième réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes.

C'est un plaisir de vous revoir, madame Solloway et monsieur Radford. Vous serez avec nous pendant une heure pour une séance d'information et une mise à jour. Nous allons commencer par une déclaration préliminaire de cinq minutes de votre part.

La déclaration ainsi que des documents d'appui ont été distribués dans les deux langues au Comité.

Nous avons hâte d'entendre votre témoignage aujourd'hui.

Allez-y, s'il vous plaît.

Harriet Solloway (commissaire, Commissariat à l'intégrité du secteur public): Bonjour, monsieur le président. Je vous remercie de m'offrir l'occasion de m'adresser aujourd'hui au Comité.

[Français]

Le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada est un organisme impartial chargé d'enquêter et de rendre des décisions quasi judiciaires. En tant qu'agent du Parlement, le Commissariat agit dans l'intérêt public afin de mettre au jour les actes répréhensibles graves au sein du secteur public fédéral.

Nous enquêtons sur les divulgations d'actes répréhensibles présumés tels que les cas graves de mauvaise gestion ou les contraventions graves de code de conduite ainsi que sur les allégations de représailles subies par les fonctionnaires qui ont le courage de se manifester.

[Traduction]

À l'issue de chaque enquête — qui implique souvent plus de 20 témoins — et après une analyse rigoureuse des faits et du droit, je rends une décision quasi judiciaire susceptible de contrôle judiciaire. Les rapports d'enquête peuvent atteindre 80 pages, et les décisions dépassent fréquemment les 30 pages.

Ce travail est accompli par une équipe de neuf avocats — qui assument également des fonctions de conseillers juridiques internes — ainsi que six enquêteurs et trois chefs d'équipe. Quatre analystes d'admissibilité, appuyés par l'équipe juridique, me soumettent des recommandations sur les questions d'admissibilité, lesquelles peuvent aussi faire l'objet de contrôle judiciaire.

[Français]

Depuis 2023, le Commissariat observe une hausse soutenue des soumissions sans signe de ralentissement. Une légère augmentation budgétaire en 2024 nous a permis d'accroître notre capacité, mais les ressources demeurent nettement insuffisantes. À titre d'exemple, en 2025, j'ai déjà rendu environ 350 décisions d'admissibilité portant sur quelque 800 allégations, soit plus que les 327 soumissions reçues pour l'ensemble de l'année 2024.

Malgré une productivité accrue, les nouvelles soumissions dépassent largement notre capacité de traitement. À l'heure actuelle, le Commissariat gère près de 300 dossiers actifs comprenant environ 66 enquêtes portant sur 163 allégations.

En 2024, à la suite de ces enquêtes, j'ai rendu des décisions motivées concernant 56 allégations distinctes.

[Traduction]

Pour les divulgations d'actes répréhensibles comme pour les plaintes liées à des représailles, je ne saurais trop insister sur l'importance de fournir aux divulgateurs, aux personnes mises en cause et aux autres parties des décisions motivées fondées sur des enquêtes approfondies, qu'il y ait ou non constat d'actes répréhensibles. Cela constitue le cœur même de notre raison d'être et est essentiel pour maintenir la confiance envers nos institutions publiques. Les divulgateurs doivent pouvoir constater que leurs préoccupations sont aussi les nôtres, et qu'aucune piste n'est négligée.

Avec le niveau de financement actuel, certaines allégations risquent de ne jamais être examinées. C'est pourquoi mon bureau prépare une demande de soutien urgent.

[Français]

En tant qu'agent indépendant du Parlement, je me dois de signaler aux parlementaires que le processus budgétaire actuel pourrait compromettre mon indépendance. Je sollicite respectueusement un examen de ce processus.

Les demandes budgétaires du Commissariat sont soumises directement au président du Conseil du Trésor, puis au ministre des Finances, avant d'être présentées au Conseil du Trésor pour examen. Ce processus permet aux fonctionnaires d'exercer une influence considérable sur le moment et le contenu de ce qui est finalement présenté au Conseil du Trésor puis au Parlement. Étant donné que le Commissariat a compétence sur les fonctionnaires de ces ministères, cela peut créer un conflit d'intérêts réel ou apparent.

Je tiens à préciser que je n'allègue aucun comportement inapproprié de la part des fonctionnaires. Toutefois, le risque et la perception sont bien réels.

• (1535)

[Traduction]

En toute déférence, à mon avis, pour préserver l'indépendance du Commissariat — tant réelle qu'apparente —, c'est au Parlement qu'il revient de déterminer son budget.

La Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles dicte qu'« il est dans l'intérêt public de maintenir et de renforcer la confiance du public dans l'intégrité des fonctionnaires ».

Cette loi constitue un mécanisme essentiel de contrôle, et les retards dans les enquêtes nuisent non seulement à leur qualité, mais aussi à la confiance envers le secteur public fédéral.

Nous avons le devoir, envers tous les Canadiens, de mettre en lumière les actes répréhensibles. Et nous avons également le devoir, envers toute personne qui nous fait confiance — y compris celles qui sont accusées — de leur offrir un résultat impartial et rapide, fondé sur un examen sérieux des faits.

[Français]

Je vous remercie de m'avoir permis de m'adresser à ce comité. Je suis prête à répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, madame Solloway.

Nous allons maintenant commencer par Mme Block, pour six minutes, s'il vous plaît.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Solloway, je vous remercie, vous et vos collègues, de vous joindre à nous aujourd'hui pour parler du rôle de votre commissariat, de votre mandat et des pressions avec lesquelles vous devez composer.

Vous avez fourni quelques renseignements dans votre déclaration préliminaire aujourd'hui, et les chiffres sont un peu alarmants, pour ce qui est de votre capacité à soutenir la pression. Je pense vous avoir entendue dire qu'il n'y a pas de plateau en vue. Les chiffres ne cessent d'augmenter.

Compte tenu de ces commentaires et de tout cela, estimez-vous que votre commissariat est en mesure de s'acquitter de son mandat?

Harriet Solloway: Oui, mais pas aussi efficacement que je le voudrais.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, je crois qu'il y a un risque qu'il y ait un jour des allégations sur lesquelles nous n'arrivions pas à faire la lumière.

Nous travaillons avec diligence pour que cela ne se produise pas, mais, à ce stade, je ne peux pas garantir que nous serons en mesure de tout faire.

Nous n'avons pas encore abandonné et, comme je l'ai mentionné, nous allons demander un soutien accru, mais il y a un risque très réel que nous ne soyons pas en mesure de traiter tous les cas dont nous sommes saisis.

Kelly Block: Merci.

Je cherche dans votre mémoire. Nous avez-vous dit combien de temps il vous faut en moyenne pour rendre une décision sur une plainte qui a été déposée?

Harriet Solloway: Non.

Je crois qu'il nous faut actuellement plus ou moins un an pour rendre une décision sur l'admissibilité. Pas plus tard que le mois dernier, on parlait de 14 mois, mais je pense que nous avons réussi à ramener le délai à 12 mois maintenant.

Si vous voulez une réponse plus précise, je devrai vous revenir ultérieurement.

Kelly Block: Merci.

Vous ne serez peut-être pas en mesure de répondre à cette question, mais que se passe-t-il réellement pour la personne qui a déposé une plainte et qui attend de savoir si elle est recevable? Continue-t-elle simplement de travailler dans l'attente d'une réponse de votre bureau?

Harriet Solloway: Il importe de souligner qu'il y a deux volets.

Il y a des dossiers qui sont des divulgations d'actes répréhensibles ou de renseignements indiquant qu'il pourrait y avoir acte répréhensible; puis il y a des plaintes pour représailles contre quelqu'un qui aurait divulgué un acte répréhensible présumé.

Quand nous recevons une plainte pour représailles, la loi nous oblige à fournir une réponse dans les 15 jours, et c'est ce que nous faisons.

Quiconque allègue faire l'objet de représailles recevra une réponse dans les 15 jours quant à savoir si nous allons enquêter. Pour ce qui est du temps qu'il nous faudra pour enquêter, par contre, c'est une autre histoire.

Pour ce qui est des divulgations, on risque de laisser d'éventuels... Il y a diverses conséquences à cela. La première, c'est que, s'il y a quelque chose à divulguer, si c'est quelque chose qui devrait faire l'objet d'une enquête, on laisse la situation s'envenimer encore plus longtemps. S'il y a des comportements qui pourraient être... Par exemple, dernièrement, dans une décision qu'on trouve sur notre site Web, il y avait une personne occupant un poste très élevé qui a harcelé des gens en série pendant une longue période. C'était un acte répréhensible. Si nous ne nous penchons pas rapidement sur ce genre de situation, il est évident qu'il y a des gens qui continueront de souffrir plus longtemps.

• (1540)

Kelly Block: L'Institut Macdonald-Laurier prétend que nos lois protègent davantage les auteurs d'actes répréhensibles que les dénonciateurs.

Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

Harriet Solloway: Je ne sais pas vraiment ce qu'ils veulent dire par là. Il faudrait que je demande aux chercheurs ce qu'ils entendent par là.

Pour conclure qu'un acte répréhensible a été commis, nous avons besoin de preuves concluantes selon la prépondérance des probabilités. Je ne fais que des suppositions, mais il se peut que certains aient l'impression que cela fait pencher la balance en faveur du défendeur dans ces affaires. Si nous avons des renseignements ou des indices, mais qu'ils ne sont pas concluants selon la prépondérance des probabilités, je ne peux pas, en vertu de la loi, conclure qu'il y a eu acte répréhensible.

Il est possible que certaines personnes perçoivent que cela fait pencher la balance en faveur du présumé fautif. En même temps, les principes de justice naturelle s'appliquent, et on assure l'application régulière de la loi. La prépondérance des probabilités est la norme que je suis tenue d'appliquer.

Kelly Block: Parmi les 15 recommandations formulées par le Comité en 2017, combien ont été adoptées et ont été intégrées aux façons de faire de votre commissariat?

Harriet Solloway: Je vais devoir renvoyer cette question à Brian Radford, car je n'étais pas là en 2017.

Allez-y, monsieur Radford.

Le président: Je vais devoir vous interrompre parce que le temps est écoulé. Nous pourrions peut-être obtenir cette réponse au prochain tour, ou vous pourriez peut-être nous l'envoyer par écrit.

Nous allons maintenant passer à Mme Rochefort pour six minutes, s'il vous plaît.

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, madame Solloway et monsieur Radford.

J'aimerais poser quelques questions.

Dans votre lettre, vous dites que, selon vous, pour préserver l'indépendance du Commissariat, c'est au Parlement qu'il revient de déterminer son budget.

À ce sujet, j'ai remarqué qu'on trouve en ligne la liste de tous les services d'ombudsman. Votre commissariat en fait partie. Le commissariat à l'intégrité aussi. Je pense qu'il y en a une quinzaine, dont l'ombudsman de Postes Canada, l'ombudsman de la Commission de la capitale nationale, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, le Commissariat à l'intégrité du secteur public, et ainsi de suite. Vous figurez dans la liste des organisations similaires au sein de la fonction publique, selon lui. C'est ainsi que c'est présenté.

Comment définiriez-vous les différences entre le Commissariat à l'intégrité du secteur public et les autres bureaux d'ombudsman qui sont énumérés sur le site Web de la fonction publique?

Harriet Solloway: Je ne connais pas ce site Web, mais je me ferai un plaisir de vous expliquer les différences entre le travail des ombudsmans et ce que nous faisons.

Il y a une exception à cela, mais en gros, ce n'est pas notre rôle de servir de médiateur dans les différends ou de chercher une solution mutuellement acceptable dans les cas de divulgations. Je parlerai des représailles dans un instant, parce que c'est un peu différent.

Pour ce qui est des divulgations, ce sont des divulgations d'actes répréhensibles. Les gens dénoncent quelque chose et disent avoir suffisamment de preuves qu'il se passe quelque chose de fâcheux. Nous enquêtons afin d'en arriver à établir la responsabilité de cet acte répréhensible, si effectivement il y a acte répréhensible. Le divulgateur ne participe pas personnellement à la divulgation, même s'il peut être l'une des personnes impliquées dans l'événement, selon la nature de la divulgation.

Dans les cas de représailles, il y a un mécanisme qui nous permettrait d'offrir des services de conciliation aux parties, mais ce n'est pas ce que nous faisons. Nous retenons généralement plutôt les services d'un conciliateur objectif, qui agit de manière indépendante, et nous voyons si les parties peuvent parvenir à une entente.

Dans la plupart des cas, il y a une différence fondamentale. Les médiateurs souhaitent que les parties arrivent à s'entendre pour régler les problèmes. Notre mandat est plutôt d'établir s'il y a eu actes répréhensibles et de déterminer qui en est responsable. Ce sont des objectifs très différents.

Je ne sais pas si je l'explique très bien. M. Radford pourrait sûrement mieux vous l'expliquer d'un point de vue juridique.

• (1545)

Pauline Rochefort: C'est une excellente description.

En même temps, les bureaux de l'ombudsman se concentrent sur les services gouvernementaux fournis par les fonctionnaires. Les fonctionnaires diraient que, pour eux, il est important qu'il y ait une certaine impartialité dans l'établissement des budgets.

Pourrait-on dire cela?

Harriet Solloway: Il faudrait que je vérifie quelle est la nature exacte des mandats des diverses organisations.

J'ajouterais une autre chose. Ce n'est même pas que nous analysons des actes répréhensibles. Si l'on prend la définition d'acte répréhensible qu'on trouve dans la loi, il est essentiel de comprendre qu'on parle ici d'actes répréhensibles d'un ordre de grandeur suffisant pour ébranler la confiance du public envers la fonction publique. Ce ne sont pas tous les actes répréhensibles que quelqu'un pourrait commettre; on parle d'actes répréhensibles tellement graves... C'est le genre de choses sur lesquelles nous enquêtons, il ne s'agit pas de préoccupations individuelles, comme celles sur lesquelles se penchent habituellement les ombudsmans.

Pauline Rochefort: Ma prochaine question porte sur le financement et le budget.

Je viens du monde municipal. Je comprends que ce n'est pas tout à fait la même chose, mais il y a des similitudes, et nous savons qu'il y a eu pas mal de plaintes à la commissaire à l'intégrité de l'Ontario.

La CBC a diffusé une excellente entrevue à la fin de l'automne dernier dans laquelle on disait qu'à cause d'un manque de surveillance provinciale et de processus normalisés, les contribuables peuvent payer une « note excessive » pour les plaintes et les dossiers faisant l'objet d'une enquête de la commissaire à l'intégrité. En fait, on décrivait le système local de surveillance éthique de l'Ontario comme « une vache à lait digne du Far West », en raison de la nécessité de réformer le système.

Pour ma part, je veux essayer de comprendre ce qui serait raisonnable à l'échelle fédérale comme budget. J'essayais de faire des comparaisons. Par exemple, j'ai essayé de faire une comparaison avec les commissaires à l'intégrité provinciaux, mais les comparaisons sont difficiles à établir. J'ai constaté, par exemple, que la Ville de Toronto a un commissaire à l'intégrité. Vous avez un budget de 6 millions de dollars, qui passera à près de 8 millions de dollars, pour 419 dossiers. Par exemple, pour la même année de comparaison, 2023-2024, le budget de ce commissaire était d'environ 800 000 \$ pour 280 demandes directes.

J'essaie simplement de comprendre. Je sais que ce sont en quelque sorte des pommes et des oranges — je le comprends —, mais comment pouvons-nous établir ce qui constituerait un budget raisonnable? Pour moi, c'est la difficulté d'un budget adopté par le Parlement plutôt que par le Conseil du Trésor, où il y aurait des normes de comparaison et d'évaluation.

Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Harriet Solloway: On compare des pommes et des oranges. Les mandats sont complètement différents. Ce n'est pas parce que nous avons le mot « intégrité » dans nos titres qu'il y a un parallèle ou...

Le président: Je suis désolé, madame Solloway, mais les six minutes sont écoulées.

Vous pourriez fournir une réponse plus complète par écrit ou lorsque nous reviendrons du côté des libéraux.

Pauline Rochefort: Oui, bien sûr.

Merci.

Le président: Nous passons maintenant à Mme Gaudreau, s'il vous plaît, pendant six minutes.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Je vous remercie de nous offrir tous ces détails, madame Solloway.

Si on n'a pas toutes les ressources nécessaires pour faire un travail efficace et répondre aux attentes, quels sont les dommages collatéraux?

Harriet Solloway: S'il n'y a pas assez de ressources, il y a un risque que des allégations ne fassent jamais l'objet d'une enquête. Il y a aussi un risque que certaines enquêtes prennent tellement de temps que les personnes concernées demeurent dans une situation difficile, que ce soit la personne qui a porté plainte ou qui a attiré l'attention sur la situation, ou encore celle qui est accusée. Ce n'est vraiment pas facile de vivre dans une situation où on est accusé de quelque chose sans que ce soit résolu.

Par exemple, nous avons enquêté sur un cas où de l'eau contaminée s'était infiltrée dans le sol de l'établissement pénitentiaire de Matsqui. Le rapport se trouve sur notre site Internet, si vous voulez le consulter. Si ce genre d'enquête prend trop de temps et que la situation perdure, cela peut causer encore plus de dommages.

Il y a donc des conséquences ponctuelles pour chaque cas, mais le plus grand effet d'un manque de ressources est qu'il serait difficile de convaincre le public que l'on surveille suffisamment les institutions fédérales pour s'assurer que tout fonctionne correctement. Alors, à mon avis, cela risque de miner la confiance du public envers les institutions publiques.

● (1550)

Marie-Hélène Gaudreau: Votre dernière phrase en dit long.

En 2017, il y a eu 14 recommandations, si je ne m'abuse. Pouvez-vous nous dire lesquelles ont été mises en application depuis ce temps?

Harriet Solloway: Je vais demander à M. Radford de répondre à cette question.

Brian Radford (sous-commissaire intérimaire et avocat général, Commissariat à l'intégrité du secteur public): Madame Gaudreau, j'aimerais juste clarifier votre question.

Faites-vous allusion aux 16 recommandations du commissaire Friday?

Marie-Hélène Gaudreau: C'est cela.

Brian Radford: Ces recommandations avaient été faites dans le cadre de la révision législative...

[Traduction]

Le président: Si vous me permettez de vous interrompre, je pense que ce sont les recommandations de notre comité, qui remontent à très longtemps...

Brian Radford: À la suite de l'examen législatif... D'accord.

Le président: ... et pas précisément celles de M. Friday.

[Français]

Brian Radford: Les recommandations de changement législatif de ce comité avaient été faites et transmises au gouvernement, mais le Secrétariat du Conseil du Trésor et le gouvernement ne les ont pas mises en œuvre. En 2025, la loi demeure donc telle qu'elle était en 2017.

Certaines recommandations étaient de nature plus administrative afin d'améliorer l'efficacité. La plupart étaient adressées aux régimes internes de divulgation, donc aux agents supérieurs ministériels au sein de chaque organisation. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a mis en œuvre certaines mesures pour que les processus internes soient similaires entre les ministères, etc. Au Commissariat, nous n'avons pas le mandat de réviser les régimes internes, car nous formons un corps entièrement indépendant.

Pour répondre à votre question, les recommandations de ce comité, transmises au Parlement dans un rapport, n'ont pas été mises en œuvre par le gouvernement.

Marie-Hélène Gaudreau: Nous faisons donc beaucoup de travail et des recommandations pertinentes, et, de ce que je comprends, bien que ça ait été déposé de façon démocratique, il faut une volonté, un budget et du respect de l'organisation.

Au fond, il est question de la divulgation d'actes répréhensibles. Je pense aux conséquences sur les dénonciateurs. Il y a un délai de deux semaines pour répondre quand c'est grave, alors, ces gens sont-ils dans une zone tampon? Vivent-ils des représailles? Qu'est-ce qui se passe dans le processus?

Harriet Solloway: Je ne sais pas si j'ai bien compris votre question.

Vous me demandez ce qui arrive aux divulgateurs une fois qu'ils ont déposé une divulgation chez nous, n'est-ce pas?

● (1555)

Marie-Hélène Gaudreau: C'est exact.

Harriet Solloway: D'abord, quand quelqu'un vient chez nous pour faire une divulgation, nous n'en parlons à personne. Alors, si la personne elle-même n'en parle à personne, le fait qu'elle a déposé une divulgation ne sera pas connu de qui que ce soit. Ainsi, puisque personne n'est au courant qu'il y a eu une divulgation, la personne est protégée.

Toutefois, il y a des cas où, pour une raison ou une autre, certaines personnes pensent, à tort ou à raison, qu'elles savent qui a déposé une divulgation. Nous avons vu des cas où une personne était accusée par une autre d'avoir fait une divulgation et, bien que ce ne fut pas le cas, elle a néanmoins subi des représailles.

Il est donc possible que, si quelqu'un pense que quelqu'un d'autre a fait une divulgation...

[Traduction]

Le président: Je suis désolé, madame Solloway, mais nous avons encore dépassé le temps imparti. Je dois vous interrompre.

Chers collègues, je vous demande à tous de surveiller vos chronomètres pour donner plus de temps à Mme Solloway de répondre, car elle n'est avec nous que pendant une heure aujourd'hui.

Monsieur Patzer, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Au début de la réunion, j'ai consulté votre site Web et j'ai remarqué qu'il y avait un avis. J'ai parlé à d'autres personnes, et elles ont constaté cela aussi. J'ai fait une capture d'écran et l'avis dit: « Nous avons reçu un nombre sans précédent de divulgations d'actes répréhensibles, de plaintes en matière de représailles et de demandes de renseignements généraux. Veuillez vous attendre à des retards dans notre traitement de votre dossier ou dans notre réponse à votre demande. »

Les données que vous avez présentées au Comité montrent à quel point l'augmentation du nombre de cas est consternante, et je dirais alarmante. Savez-vous ce qui explique cela?

Harriet Solloway: Tout le monde me pose cette question, et je n'ai aucun moyen de le savoir. Je n'ai aucune raison de croire que c'est parce qu'il y a plus d'actes répréhensibles. Aucune donnée ne donne à penser que c'est le cas. Je ne peux pas le réfuter non plus, mais il n'y a pas de données qui le suggèrent.

Au cours de ma carrière, j'ai vu beaucoup de nouveaux organismes voir le jour, notamment des organismes qui offrent un service à la population. Il faut un certain temps pour que les gens qui peuvent en avoir besoin se rendent compte qu'il existe et, une fois que c'est le cas, qu'ils aient suffisamment confiance en lui pour l'utiliser.

Je n'ai aucun moyen de vérifier cela, mais j'ai l'impression que le bureau ayant été créé en 2007, il est devenu assez connu à un moment donné pour que les gens commencent à l'utiliser et cela a créé un élan, un effet boule de neige.

C'est ce que je crois, mais je n'ai aucune preuve pour l'affirmer. Si vous me demandez ce que je pense, c'est ce que je pense.

Jeremy Patzer: Craignez-vous que ce soit parce qu'une certaine mentalité s'est installée et que c'est ce qui a favorisé cela en partie? Comme il faut tellement de temps pour obtenir une réponse et qu'il y a tellement de cas, pensez-vous que les gens se disent que cela ne va pas aboutir, qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent et qu'ils n'ont rien à craindre? Pensez-vous qu'une telle mentalité ait pu se répandre?

Harriet Solloway: Je crains que ce soit le cas. Encore une fois, je n'ai aucune preuve en ce sens, mais ce ne serait pas une conséquence illogique de la situation.

Jeremy Patzer: Wow.

Si vous regardez les statistiques, avant 2021, tout le monde travaillait dans des bureaux. Une grande partie de la fonction publique travaille maintenant à domicile.

Pensez-vous qu'il existe un lien entre le fait que les gens ne se trouvent pas dans un environnement où ils côtoient des personnes qui pourraient être violentes ou commettre des actes répréhensibles graves? Comme vous l'avez dit, c'est la nature de cela. Maintenant que les gens travaillent de la maison, se sentent-ils en sécurité pour porter plainte? Pensez-vous qu'il y a un lien entre ces éléments?

Harriet Solloway: Encore une fois, je n'ai pas de preuves, mais si vous me demandez mon avis à ce sujet, je ne pense pas. Les gens peuvent faire l'objet de représailles, qu'ils travaillent à domicile ou au bureau. Les gens peuvent être victimes d'un acte répréhensible, qu'ils soient à la maison ou au bureau.

Je ne le pense pas, mais je n'ai pas de preuves à l'appui. Si vous me demandez mon point de vue, c'est ce que je pense.

Jeremy Patzer: Un article paru en 2022 disait essentiellement:

Le Government Accountability Project a annoncé qu'au Canada, les mesures de protection des dénonciateurs sont parmi les plus faibles au monde, à égalité avec celles du Liban et de la Norvège. Le projet déplorait en particulier le fait que seulement huit cas de représailles ont été entendus par le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, et ce, malgré que la LPFDAR soit entrée en vigueur il y a 17 ans.

Il y a beaucoup d'autres commentaires qui portent sur le fonctionnement.

Pourquoi sommes-nous considérés comme ayant des protections parmi les plus faibles au monde?

● (1600)

Harriet Solloway: Je n'essaie pas d'être évasive, mais je pense que vous devriez probablement poser la question aux auteurs. Je ne saurais dire.

Encore une fois, j'ai l'impression qu'on envisage un cadre législatif. Pour avoir beaucoup travaillé à l'international, je sais qu'il est vraiment difficile de comparer les pays. Je sais qu'un groupe de travail a été créé il y a environ deux ans pour examiner la LPFDAR, la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, en raison de certains articles comme celui que vous citez. On a reconnu, je pense, que des améliorations s'imposent.

Je suis curieuse de connaître les conclusions de ce groupe de travail. Dans la mesure où la Loi comporte des faiblesses, et elle en a, je ne prétends pas le contraire, et c'est mon opinion, je suis curieuse de voir les propositions qui seront faites dans ce rapport.

Le président: Madame Sudds, allez-y, je vous en prie.

L'hon. Jenna Sudds (Kanata, Lib.): Je vous remercie beaucoup de votre présence et, surtout, du travail que vous faites tous les deux.

Je vais rebondir sur ce dernier commentaire concernant le groupe de travail consultatif. Pouvez-vous nous expliquer, de votre point de vue, quel est son mandat?

Harriet Solloway: Peu de temps après être entrée en fonction il y a environ deux ans, j'ai comparu devant ce groupe de travail. Mis à part le fait qu'ils examinent la Loi, je n'ai aucune information privilégiée concernant ce que ses membres examinent précisément.

L'hon. Jenna Sudds: Je crois comprendre que leur tâche consiste notamment à examiner les recommandations passées de notre comité, ce qui, à mon avis, est vraiment un élément important pour la suite des choses.

Quels types d'amélioration ou de changement aimeriez-vous qu'ils examinent dans le cadre de cet examen de la Loi?

Harriet Solloway: Je sais que mon prédécesseur a présenté des mémoires avant son départ. Je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments qui pourraient être examinés. J'hésite toujours. Il y a des raisons politiques pour beaucoup de choses, et il y a beaucoup de choses à prendre en considération. Une chose qui nuit à nos enquêtes — et c'est peut-être voulu, mais c'est néanmoins un obstacle —, c'est le fait que si des preuves existent à l'extérieur de la fonction publique fédérale, je ne suis pas autorisée à les examiner. Je ne suis pas autorisée même à les demander à quelqu'un. Ce n'est pas parce que mes pouvoirs de contraindre ne s'appliquent pas aux gens. C'est parce que je ne suis pas autorisée à les demander.

Si, par exemple, un problème met en cause quelqu'un de l'extérieur, c'est délicat. Cela entre en quelque sorte en conflit avec d'autres dispositions parce que la Loi permet à quelqu'un de l'extérieur de la fonction publique de me fournir des renseignements sur des actes répréhensibles que je peux utiliser pour lancer une enquête. Je ne peux pas lancer l'enquête à moins de pouvoir parler à cette personne. Selon mon interprétation de la Loi, je peux m'adresser, à tout le moins, à la personne qui m'a fourni l'information pour essayer d'en savoir plus, mais j'ai les mains liées dans plusieurs enquêtes parce que je ne peux pas aller à l'extérieur de la fonction publique. C'est un exemple.

L'hon. Jenna Sudds: Merci.

Je vais peut-être changer un peu de sujet et revenir sur certaines de vos observations préliminaires concernant l'ampleur de la charge de travail et le travail que vous faites, ainsi que votre présente demande de financement urgent. Pouvez-vous nous donner des détails sur ce que vous demandez et peut-être aussi sur les résultats que ce financement vous permettrait d'atteindre?

• (1605)

Harriet Solloway: Nous y travaillons parce que nous avons, avec une partie du financement que nous avons reçu, développé la capacité d'analyse des données. Je mise beaucoup sur les données pour être en mesure de répondre entièrement à cette question.

Ce que je peux vous dire, c'est que lors de notre dernière demande — j'ai demandé 9 millions de dollars, je crois —, j'avais toutes les justifications pour ce montant. Pour répondre également à Mme Rochefort, je souligne que toutes les justifications et les explications se trouvent dans ma demande de budget. Nous n'avons reçu qu'un million de dollars. Je sais que, au minimum, nous avons toujours besoin de ce que j'ai demandé au départ, parce que je n'ai rien demandé dont je n'avais pas besoin. C'est donc une combinaison d'éléments, principalement du personnel, mais aussi, bien sûr, tout ce qui est lié au personnel, comme l'espace. L'espace est un gros problème parce qu'il faut de l'argent pour louer des locaux ou pouvoir les aménager. Les fonds sont rares pour cela. C'est ce que nous sommes en train d'examiner. À titre d'exemple, le financement que nous avons reçu nous a permis d'embaucher des gens, mais nous manquons maintenant cruellement de locaux. SPAC travaille avec nous à cet égard, mais nous nous demandons vraiment où nous allons trouver l'argent pour aménager les locaux pour pouvoir y travailler.

C'est donc une combinaison d'éléments, soit du personnel et tout ce qui permet à ce personnel de travailler.

Cela répond-il à la question?

L'hon. Jenna Sudds: Cela répond à la question.

Oh, le temps est écoulé.

Merci, monsieur le président.

Le président: Madame Gaudreau, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Il vous manque 9 millions de dollars. Je suis estomaquée. Si j'ai bien compris vos chiffres — vous parliez de 800 soumissions —, votre capacité est nettement dépassée. Il y a donc des dossiers qui font l'objet d'une enquête et d'autres qui ne sont encore que des allégations.

Quel est l'effet positif de l'essence même de votre rôle comme commissaire à l'intégrité du secteur public?

Harriet Solloway: La Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles décrit bien cet effet. Il est essentiel que le public puisse faire confiance au secteur public.

Il est essentiel d'avoir un mécanisme comme le Commissariat pour enquêter sur les cas graves d'inconduite. Sans cela, il n'y a pas de surveillance. Je ne peux pas imaginer un secteur public crédible qui n'aurait pas ce genre d'institution.

Marie-Hélène Gaudreau: J'ai encore une question à vous poser.

À votre avis, selon vos moyens et vos ressources, comment pourriez-vous qualifier la perception des résultats de votre travail, sur une échelle de 1 à 10?

Harriet Solloway: Sur une échelle de 1 à 10, cela dépend de la personne à qui vous posez la question.

De manière générale, lorsqu'un organisme prend des décisions sur des questions comme celles dont nous sommes saisis, la moitié des personnes sont satisfaites et les autres ne le sont pas. Parfois, même si une décision va dans la direction qu'une personne peut souhaiter, si cela a déjà pris un an ou deux ans, cette personne se dit que la décision arrive trop tard, ce qui fait qu'elle n'est pas satisfaite. Il y a toujours le risque que des personnes ne soient pas satisfaites de notre travail.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Madame Cobena, bon retour au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. C'est à votre tour.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Solloway, je lis votre déclaration préliminaire au sujet de la hausse soutenue des soumissions. Bien que nous ne sachions pas ce qui explique cela, le nombre de divulgations d'actes répréhensibles a plus que doublé depuis 2020, mais la dotation n'a pas suivi le rythme en raison des ressources limitées.

Pourriez-vous nous dire quelle est l'ampleur de l'arriéré actuel? Je pense que vous avez parlé d'un an, ou de 12 à 14 mois, pour ce qui est du délai, mais pourriez-vous nous parler du nombre de cas et des objectifs de normes de service qui sont réalistes avec le financement actuel?

• (1610)

Harriet Solloway: Je vais vous donner un exemple. Pour ce qui est des enquêtes, à partir du moment où l'enquête est lancée jusqu'à la fin, notre norme de service était normalement de pouvoir, 80 % du temps, terminer les enquêtes dans un délai d'un an. Ce n'est pas le cas actuellement. C'est carrément impossible. Il faudrait que je vous fournisse les statistiques à ce sujet. Elles sont faciles à obtenir, mais je ne les ai pas avec moi pour pouvoir vous dire dans quelle mesure nous pouvons respecter cela actuellement. Nous n'y arrivons pas. Nous avons actuellement 66 enquêtes en cours, et j'ai six enquêteurs et trois chefs d'équipe.

Cela ne fonctionne pas vraiment ainsi, mais disons qu'un enquêteur peut traiter, en moyenne, quatre ou cinq dossiers par année. Si on fait le calcul, on comprend qu'il faudra des années pour en clore et écouler l'arriéré, sans compter que d'autres s'ajoutent à la pile chaque semaine. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Sandra Cobena: En partie. Vous pourriez soumettre des statistiques au Comité, si c'est possible.

Lorsque je regarde les 66 enquêtes, par exemple, qui peuvent faire partie de l'arriéré, peut-on supposer que certains cas sont plus graves que d'autres? Accordez-vous la priorité à certains, ou est-ce le principe du premier arrivé, premier servi?

Harriet Solloway: C'est une combinaison des deux. Nous n'enquêtons sur rien qui n'est pas important, pour être claire, alors tous les cas sont importants.

Pour ce qui est de l'établissement des priorités, il ne s'agit pas nécessairement du premier arrivé, premier servi. Cela dépend en grande partie des capacités des enquêteurs et de leurs domaines de spécialisation. Il faut tout gérer en même temps, alors je n'ai pas une règle stricte de premier arrivé, premier sorti, et en fait, ce n'est pas le cas. Même en ce qui concerne l'admissibilité, j'essaie de travailler par les deux bouts à la fois, de sorte que certaines personnes reçoivent des réponses très rapides et d'autres non, et j'espère arriver quelque part au milieu.

Nous avons réalisé des gains d'efficacité. En ce qui concerne l'analyse de l'admissibilité, il faudrait que je consulte les statistiques, mais je crois que nous en avons terminé plus cette année que nous en avons reçu au cours de toute l'année dernière, mais comme les nombres augmentent si rapidement, nous continuons de prendre du retard. Oui, pour ce qui est des soumissions reçues jusqu'à présent en 2025, nous en avons reçu 444 et nous avons terminé 395 analyses, et pour l'ensemble de l'année dernière, nous en avons reçu 419. Nous en traiterons certainement plus cette année que toutes celles que nous avons reçues l'an dernier réunies, mais nous allons tout de même prendre du retard, et il y a encore des cas plus anciens.

Monsieur Radford, voulez-vous ajouter quelque chose?

Brian Radford: Notre taux d'efficacité a augmenté chaque année. L'an dernier, sur les 419 dossiers reçus, nous en avons traité 342 et, comme l'a signalé le commissaire, nous en avons traité 395 jusqu'à présent.

Nous essayons de nouvelles méthodes pour traiter les dossiers le plus rapidement possible et, comme le commissaire l'a mentionné, nous ne traitons pas seulement les anciens dossiers en attente. Nous traitons chaque semaine les nouveaux dossiers que nous recevons et parallèlement, les anciens dossiers, afin d'en traiter le plus possible, le plus rapidement possible.

Sandra Cobena: Très...

Le président: Soyez très bref.

Sandra Cobena: ... brièvement, pourriez-vous nous mettre à jour sur le groupe de travail qui a été établi en 2022?

Harriet Solloway: Je ne sais pas. D'après ce que j'ai entendu dire, il aurait terminé son rapport, mais je ne pourrais pas vous en dire plus.

Le président: Merci.

Je suis désolé, monsieur Gasparro, mais avant que vous commenciez, je tiens à préciser que notre comité exige que toutes les réponses et tous les documents promis soient fournis dans un délai de 21 jours ouvrables et envoyés au greffier.

Monsieur Gasparro, la parole est à vous. Allez-y, je vous prie.

• (1615)

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Merci.

Comme je l'ai dit à d'autres témoins, je tiens à vous remercier de votre service public. Comme l'un de mes collègues, j'ai également une certaine expérience au niveau municipal avec les commissaires à l'intégrité. Vos deux CV sont très impressionnants.

Pouvez-vous nous expliquer les mesures de protection qui sont en place pour les fonctionnaires qui dénoncent des actes répréhensibles?

Harriet Solloway: C'est une excellente question. Je vous remercie.

Vince Gasparro: Cela n'arrive pas souvent, mais cela arrive.

Harriet Solloway: C'est une très bonne question.

Nous avons eu du mal avec cette notion de protection. Le fait est qu'il y a peu que nous puissions faire en amont.

Nous protégeons les renseignements que nous obtenons en les gardant confidentiels, mais bien entendu, lorsque nous devons assurer le respect de la procédure établie et le droit des personnes à répondre de manière équitable aux allégations portées contre elles, certains éléments peuvent devoir être divulgués afin de donner à ces personnes le plein droit de se défendre. Je peux dire que nous protégeons les gens en ne divulguant pas les renseignements que nous avons, à moins de devoir le faire et jusqu'à ce que nous y soyons obligés.

Nous avons également le régime de représailles, mais c'est après coup. Il s'enclenche lorsqu'une personne affirme avoir subi des représailles. On peut espérer que ces mesures aient un effet dissuasif, puisqu'elles existent. Elles ont effectivement un effet dissuasif, mais je n'ai pas le pouvoir, par exemple, de sortir une personne d'une situation difficile et de lui donner une solution de rechange, ou peu importe. Je n'ai pas le pouvoir de le faire. Toute mesure de protection a un effet dissuasif, car il y a le régime de plainte et aussi la confidentialité.

Je vais demander à M. Radford s'il veut ajouter quelque chose.

Brian Radford: Non, votre réponse est complète.

Harriet Solloway: Je pense que c'est une excellente question, et je suppose que c'est un aspect que le groupe de travail a examiné. Je serais intéressée de voir ce qu'il a à dire.

Vince Gasparro: Pensez-vous que ces mesures de protection sont bien communiquées au sein de la fonction publique? Les fonctionnaires savent-ils qu'ils bénéficient d'un certain niveau de protection s'ils déposent une plainte ou soulèvent un problème?

Harriet Solloway: Même avant mon arrivée, le bureau avait travaillé très fort pendant des années pour sensibiliser les gens, et je crois que la forte augmentation de personnes qui déposent des plaintes est attribuable à la sensibilisation accrue. Encore une fois, je n'ai pas de données, et il serait peut-être temps d'essayer d'en obtenir, mais je soupçonne que bien des gens ne comprennent pas ou ne savent pas que cette possibilité existe.

Il existe d'autres mécanismes internes dans de nombreux ministères où un haut fonctionnaire est responsable des divulgations. Il y a aussi les ombudsmans, comme on l'a déjà signalé, et nous espérons que dans les ministères, ils sensibilisent leur personnel. Il est de notre responsabilité à tous de transmettre le message.

Vince Gasparro: Merci.

Je n'ai pas d'autres questions.

Le président: Merci, monsieur Gasparro.

Nous allons céder la parole à Mme Block pour cinq minutes, je vous prie.

Kelly Block: Merci, monsieur le président.

Votre bureau enquête sur des plaintes pour représailles déposées par deux anciens témoins qui ont comparu durant notre étude d'ArriveCAN, qui ont témoigné à ce comité. Sans nous donner de détails, car je suis certain que vous ne pouvez pas le faire, avez-vous enfin un délai pour cette enquête?

• (1620)

Harriet Solloway: Je ne peux pas répondre à cette question sans divulguer des renseignements concernant des cas précis. Je vais m'en remettre à M. Radford, qui vous dira ce que nous pouvons dire ou ne pouvons pas dire.

Brian Radford: À ce stade, nous n'avons pas de délai pour terminer les enquêtes auxquelles vous faites référence. Toutes les enquêtes sur les représailles nécessitent la soumission de rapports d'enquête préliminaires pour les personnes en cause, et il faut du temps pour examiner ces rapports.

Il serait imprudent de notre part de faire d'autres commentaires sur cette enquête particulière.

Kelly Block: Quand vos enquêtes ont-elles commencé?

Brian Radford: Je n'ai pas les dates de début de ces enquêtes. Toutefois, comme pour toutes les plaintes pour représailles, l'analyse de recevabilité aurait été achevée dans un délai de 15 jours suivant la réception du formulaire. Dans les 15 jours, le commissaire aurait décidé d'enquêter sur certaines ou sur toutes les allégations. J' imagine que cela nous ramènerait à environ un an, mais je ne suis pas certain de la date de début.

Kelly Block: D'accord, merci.

Encore une fois, mes collègues ont mentionné que, sur votre site Web, vous indiquez que vous recevez un nombre sans précédent de divulgations d'actes répréhensibles. Bien que certains détails ne soient pas publics en raison d'enquêtes en cours, pouvez-vous dire quels ministères semblent recevoir le plus grand nombre de signalements d'actes répréhensibles?

Harriet Solloway: Non.

Monsieur Radford.

Brian Radford: Nous n'avons jamais signalé le nombre de divulgations provenant d'un ministère donné. Maintenant, dans une grande organisation, il n'est pas surprenant de recevoir plusieurs, voire de nombreux signalements. Il est question de très grands ministères qui comptent plusieurs milliers de personnes.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas divulgué le nombre de signalements provenant de ministères ou de régions en particulier. Il y a un élément de confidentialité. Si nous le faisons pour certains, nous pourrions devoir le faire pour d'autres. Il y a de très petites organisations dans lesquelles le directeur général ou la direction serait très surpris d'apprendre qu'une, deux ou trois divulgations ont été faites à leur sujet. Cette situation pourrait exposer les dénonciateurs qui s'adressent à nous. Lorsqu'une personne s'adresse à nous, si aucune enquête n'est menée, la seule personne qui est au courant est le divulgateur. Nous ne communiquons pas cette information avec le ministère.

Il y a un élément important de confidentialité associé à cette information.

Kelly Block: Merci. Je vous suis reconnaissante de cette réponse.

Pourriez-vous nous dire combien de dénonciateurs ont réintégré leurs fonctions après avoir subi des représailles depuis la création de votre bureau? Suivez-vous cela?

Brian Radford: Premièrement, nous sommes au courant des plaintes pour représailles qui ont été faites [*difficultés techniques*], des allégations... du nombre d'enquêtes qui ont été menées. Comme vous le savez peut-être, 10 cas ont été soumis au tribunal. De ces cas, deux ont fait l'objet d'une audience complète et d'autres ont été résolus par médiation.

Les règlements sont généralement confidentiels entre les parties. Les parties veulent cette confidentialité. Nous offrons la conciliation dans le cadre d'une enquête sur des représailles. Nous avons mené à bien environ 26 conciliations au fil des ans. Parmi ces 26 cas, de nombreuses personnes travaillent toujours dans la fonction publique. Certains ont pris leur retraite et d'autres ont accepté un règlement financier. Ces règlements sont également confidentiels à la demande des parties.

• (1625)

Kelly Block: Merci.

Le président: Merci.

Nous avons Mme Khalid, Mme Gaudreau, M. Patzer et Mme Rochefort.

Madame Khalid, la parole est à vous.

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui. Je suis assez nouvelle ici, alors veuillez pardonner mon ignorance si je vous pose des questions qui peuvent sembler absurdes.

Quelles interactions avez-vous avec d'autres commissaires qui font partie d'organismes de surveillance et d'agences de transparence dans notre gouvernement?

Harriet Solloway: Nous nous rencontrons à l'occasion et nous échangeons nos points de vue et les renseignements que nous pouvons communiquer les uns avec les autres.

Je sais que plusieurs de mes collègues ont des préoccupations semblables concernant le mécanisme de financement, par exemple. Plusieurs de mes collègues ont déjà en place un mécanisme de financement indépendant. Par exemple, le directeur parlementaire du budget reçoit son budget du Parlement. Il en va de même pour les élections et le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. C'est le genre de modèle que nous aimerions tous avoir. Nous dialoguons.

Iqra Khalid: Pensez-vous qu'il soit possible que tous les commissaires travaillent ensemble d'une manière ou d'une autre, ou pensez-vous qu'ils devraient plutôt agir individuellement, selon leurs fonctions respectives?

Harriet Solloway: Je pense qu'il n'y a aucun mal à examiner ce que nous souhaitons examiner, mais je pense que nos mandats sont tous très différents et exigent des compétences différentes et des pare-feu différents en matière de confidentialité, dont certains ne sont pas compatibles. Par exemple, dans mon cas, si une plainte est déposée contre moi en vertu de la LPFDAR, c'est la vérificatrice générale qui mènera l'enquête et qui examinera les allégations. Nous avons des cas en commun.

Si vous me posez la question à brûle-pourpoint, je n'ai pas fait d'analyse, mais je ne vois pas suffisamment de points communs dans nos mandats pour pouvoir le faire.

Iqra Khalid: Y a-t-il des cas où plusieurs commissaires devraient intervenir?

Harriet Solloway: Ce n'est pas le cas pour nous. Je ne peux pas parler au nom des autres commissaires, mais nous sommes indépendants de tout le monde. Je ne participe pas aux réunions des sous-ministres. Nous sommes indépendants de tout le monde.

Iqra Khalid: Pensez-vous que votre bureau fonctionne aussi efficacement que vous le souhaiteriez?

Harriet Solloway: Je n'ai jamais travaillé dans un endroit où je ne pensais pas pouvoir améliorer l'efficacité. Tant que je travaillerai et que j'occuperai un emploi, je m'efforcerai toujours d'améliorer l'efficacité.

Iqra Khalid: Dans ce cas, quels sont les principaux problèmes qui doivent être résolus pour améliorer l'efficacité de votre bureau?

Harriet Solloway: Je pense que nous travaillons sur bon nombre de ces problèmes.

Je peux vous parler de certaines des choses que nous avons accomplies avec une partie du financement que nous avons obtenu. Notre infrastructure des TI datait d'avant 2007. Elle était antérieure à la création du bureau et était sur le point de tomber en ruine. Par ailleurs, elle ne nous permettait pas vraiment d'effectuer des analyses de données significatives. Cela a maintenant changé, et nous sommes en train de commencer à recueillir des données, parce que nous ne pouvions pas le faire quand il n'y avait pas de données. C'est un travail en cours et nous sommes déterminés à y consacrer davantage d'efforts.

Nous examinons également les processus et notre façon de procéder. Nous tenons des discussions au moins une fois par semaine pour voir ce que nous pouvons améliorer. Le contrôle de la qualité est essentiel. Je rends des décisions quasi judiciaires.

On m'a interrogée dans le passé sur l'utilisation de l'IA. Ce n'est pas une option dans ma prise de décisions ou mes analyses juridiques.

Nous sommes très ouverts et recherchons constamment de meilleures façons de faire les choses.

● (1630)

Iqra Khalid: Quel est le plus grand défi auquel vous êtes actuellement confrontés à votre bureau?

Le président: Répondez brièvement, je vous prie.

Harriet Solloway: Il s'agit du personnel et de l'espace.

Iqra Khalid: Merci beaucoup.

Le président: Merci, madame Khalid.

Nous passons maintenant à Mme Gaudreau. Allez-y.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je ne dispose que de deux minutes trente secondes, mais je vous laisse ce temps pour ajouter des informations pertinentes pour notre rapport, que ce soit en lien avec ce que vous vivez ou les conséquences, qu'elles soient positives ou constructives.

Harriet Solloway: Je vous remercie, mais d'abord, je me permettrai de faire une proposition.

La semaine dernière, j'étais à la Bibliothèque du Parlement avec d'autres commissaires pour répondre aux questions des nouveaux députés. Si plusieurs le souhaitent, je suis convaincue que la bibliothèque serait tout à fait disposée à organiser une séance d'information pour celles et ceux qui souhaiteraient en apprendre davantage sur notre mandat ou sur le fonctionnement de notre bureau.

Je dirais que l'ensemble du personnel du Commissariat forme une équipe qui se consacre vraiment à son mandat et qui aimerait en faire davantage. J'espère que vous avez bien compris que nous avons besoin de vraiment plus de ressources pour mettre en œuvre l'ensemble de notre mandat.

[Traduction]

J'espère que nous obtiendrons le soutien dont nous avons besoin. Je suis prête.

Pour répondre à la dernière question de Mme Rochefort, j'aimerais dire que je ne demanderais jamais d'argent de façon irréfléchie; ma demande serait entièrement étayée par des données et une explication complète. Ce n'est pas une question de chiffre. Nous devons déterminer nos besoins, et établir les chiffres à partir de ceux-ci.

J'espère sincèrement bénéficier de ce soutien, et je crois réellement que ce mandat est important pour la population canadienne.

Dans chaque décision que je rédige — et, comme je l'ai dit, certaines sont très longues —, en particulier dans les cas où aucune infraction n'est constatée, j'essaie d'expliquer

[Français]

pourquoi on n'a pas déterminé qu'il y avait quelque chose.

[Traduction]

Il est très important que les gens comprennent que nous avons examiné la question attentivement et que nous l'avons prise très au sérieux. J'espère qu'ils repartent avec le sentiment qu'il existe un système de contrôle.

Le président: Merci.

Nous allons passer à M. Patzer. Allez-y.

Jeremy Patzer: Merci beaucoup.

Pouvez-vous me rappeler combien d'employés travaillent pour vous?

Harriet Solloway: Je pense qu'il y en a aujourd'hui un peu plus de 40.

Certaines personnes vont et viennent, mais nous sommes actuellement une quarantaine, 40 ou 41.

Jeremy Patzer: D'accord.

J'ai une question un peu difficile à vous poser.

Il y a quelques années, le Centre pour la liberté d'expression a déclaré ce qui suit:

Après avoir contacté en vain le Commissariat à l'intégrité du secteur public, des dizaines de fonctionnaires désespérés ont communiqué avec des groupes bénévoles de défense des dénonciateurs comme le Centre pour la liberté d'expression, et nous avons pu entendre leurs histoires. Ils décrivent presque tous un traitement dédaigneux, obstructif, souvent humiliant et toujours infructueux de la part du Commissariat à l'intégrité de la fonction publique. Cet organisme semble être hostile envers les personnes qu'il est censé protéger, et les considérer comme des menteurs et des fauteurs de troubles..., alors qu'il traite les auteurs présumés d'infractions... avec respect et considération.

Vous vous trouvez au sommet de la hiérarchie, c'est donc vous qui prenez les décisions. J'aimerais savoir ce que vous souhaitez répondre quand vous entendez une telle affirmation?

Harriet Solloway: Je me suis réunie à plusieurs reprises avec le centre pour la liberté d'expression. J'occupe ce poste depuis deux ans et, comme je viens de le dire, je n'ai jamais collaboré avec un groupe de personnes aussi dévouées à leur mission que celui avec lequel je travaille actuellement.

Je ne sais pas quand cette déclaration a été faite. Je pense qu'elle date d'avant mon arrivée. Je ne peux donc pas m'exprimer à ce sujet ni sur l'origine de ces propos. Je peux toutefois vous dire que nous disposons, selon moi, d'une excellente équipe qui est dévouée et dont chaque membre s'efforce de traiter chaque personne avec respect. Ils respectent réellement les gens. Ils respectent les dénonciateurs. Ils respectent les personnes interrogées et ils respectent les témoins. C'est ce que je constate depuis que je suis en fonction.

Je ne peux pas vous dire pourquoi ils ont fait ces déclarations à ce moment-là. Je ne peux que vous dire ce que j'observe au bureau depuis que j'y travaille. Je ne prétends toutefois pas que nous soyons parfaits. Je suis certaine que nous n'avons pas été parfaits, mais nous essayons vraiment de l'être et de corriger nos erreurs, le cas échéant.

C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

• (1635)

Jeremy Patzer: Avez-vous déjà dû licencier un employé pour cause de comportement répréhensible envers un dénonciateur?

Harriet Solloway: Non, jamais.

Nous disposons d'un processus de réception des dossiers dans le cadre duquel je m'assois à une table avec l'analyste et un avocat et nous discutons des cas et des demandes que nous recevons. J'observe toujours beaucoup de compassion autour de la table. Je n'ai jamais eu à intervenir.

Jeremy Patzer: Merci

Je sais que la question est délicate, et je comprends que vous ayez confiance en votre personnel.

Il ne me reste plus beaucoup de temps.

Pour en revenir au volume de cas que vous traitez, êtes-vous en train d'élaborer un plan?

Vous avez beaucoup parlé du financement, mais avez-vous élaboré un plan ou travaillez-vous à l'élaboration d'un plan visant à raccourcir ces délais afin de tenter de résoudre...? Une partie des préoccupations concernait les délais, ce qui explique en partie ce que nous avons pu lire dans cet article de 2022.

Avez-vous élaboré un plan visant à raccourcir les délais pour obtenir une résolution plus rapide, afin qu'ils n'aient pas à subir le harcèlement répété d'un supérieur ou d'un collègue?

Harriet Solloway: On ne peut pas presser un citron à l'infini. Parallèlement, chaque jour, nous cherchons à gagner en efficacité. Chaque jour, nous cherchons à apporter une réponse complète et aussi rapide que possible à chaque cas. Nous examinons actuellement notre organisme et j'étudie un grand nombre de possibilités en ce qui concerne les différentes classifications ou les différents domaines de compétences.

Il ne se passe pas un jour sans que nous y pensions, mais on ne peut vraiment pas presser plus de jus qu'il n'y en a dans une orange.

Le président: Merci beaucoup.

Je pense que nous avons terminé.

Puis-je vous poser quelques questions rapides au sujet du dossier des dénonciateurs?

J'ai peut-être manqué la réponse, et je m'en excuse si c'est le cas.

Comment vous ou votre bureau avez-vous participé aux travaux du groupe de travail consultatif sur la dénonciation?

Harriet Solloway: Peu après mon arrivée, ils ont demandé à me parler, et je me suis donc entretenu avec eux, ainsi que M. Radford. C'est tout. C'est là l'étendue de notre participation.

Je pense qu'il est un peu tard. Ils ont déjà rédigé leur rapport.

Le président: Avez-vous vu le rapport?

Harriet Solloway: Pas du tout.

Le président: Vous est-il communiqué?

Harriet Solloway: Non.

La rumeur dit qu'ils ont terminé leur rapport...

Le président: Ils devaient l'avoir terminé il y a plus d'un an.

Harriet Solloway: Je ne sais ni où il se trouve ni ce qu'il contient.

Le président: D'accord. Nous pourrions peut-être en discuter entre nous à l'interne.

Merci beaucoup pour votre temps. J'ai été ravi de vous revoir tous les deux ici.

Je vais vous laisser partir tous les deux, car je vais aborder rapidement quelques questions relatives au budget et au calendrier.

Merci beaucoup. Laissez l'eau, s'il vous plaît.

Harriet Solloway: Merci beaucoup. C'est toujours un plaisir.

Si vous avez besoin de plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Le président: Parfait. Encore merci.

Dans un instant, je vais donner la parole à M. Patzer.

Le greffier a distribué trois budgets que nous devons approuver rapidement. Comme toujours, il s'agit de montants maximaux et nous ne dépenserons probablement pas la totalité de ces sommes.

Le premier montant est une somme de 500 \$ destinée à l'étude des deux rapports du directeur parlementaire du budget que nous avons déjà effectuée. L'un ne concernait que l'eau.

Pouvons-nous l'approuver?

Des députés: Oui.

Le président: Le deuxième montant est destiné à la réunion d'aujourd'hui avec le Commissariat à l'intégrité du secteur public. Il s'agit de 500 \$ pour l'eau. Je suis sûr que la somme dépensée sera bien inférieure à ce montant.

• (1640)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, vous devez me regarder dans les yeux pour voir si je suis d'accord, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Pouvez-vous répéter?

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Pour avoir le consensus, vous devez me regarder dans les yeux pour savoir si je lève le pouce.

Y a-t-il un délai dans l'interprétation? Autrement, on va juste parler en français.

[Traduction]

Le président: Je me contente généralement d'un signe de tête ou d'un pouce levé des choses aussi simples que le budget.

L'autre concerne l'étude relative au consul général à New York et s'élève à 1 000 \$. Là encore, nous serons loin d'atteindre ce montant.

Sommes-nous tous d'accord?

Des députés: Oui.

Le président: C'est formidable.

Très rapidement, je tiens à vous informer des échanges qui ont lieu avec les ministres. Le ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, M. Lightbound, sera disponible le 23 octobre pendant la première heure avec Postes Canada, comme nous l'avions demandé.

Il reste donc la deuxième heure. J'avais initialement proposé de reporter certaines études, car ni le ministère Postes Canada n'étaient disponibles. Maintenant qu'il est disponible, je pense que la deuxième heure sera consacrée aux témoins. J'avais dit que nous reporterions les convocations, car je pensais que nous réaliserions l'étude plus tard, mais il semble maintenant que nous allons commencer. Je vais donc demander à tout le monde de produire leur liste de témoins d'ici mardi prochain, 15 heures.

Certains d'entre vous ont déjà envoyé leur liste. Veuillez la soumettre à nouveau en indiquant vos priorités.

Pour le 28, nous compléterons donc également cette liste de témoins.

Le président du Conseil du Trésor s'est rendu disponible pour le 30, en même temps, évidemment, que M. Lightbound de Services publics et Approvisionnement Canada. Nous allons choisir le premier qui a accepté notre invitation, c'est-à-dire le Conseil du Trésor, qui sera donc ici le 30 pour environ une heure et 20 minutes. Cela nous laissera juste assez de temps pour mener les discussions nécessaires.

Nous avons demandé à M. Lightbound de trouver un autre moment pour nous, et il a accepté de comparaître à nouveau pour parler de son mandat. La demande initiale concernait le mandat, mais il comparaitra d'abord au sujet de Postes Canada. Si tout va bien, il nous contactera au cours de la première semaine de novembre, pour une comparaison d'une heure consacrée à son mandat et à tout le reste.

C'est tout ce que j'ai.

Monsieur Patzer, allez-y.

Jeremy Patzer: Merci beaucoup, monsieur le président.

Puisque nous parlons des travaux du Comité, j'aimerais proposer une motion, si vous me le permettez.

Je vais demander à mon personnel de la transmettre au greffier.

Vous allez en recevoir un exemplaire. Vous allez donc pouvoir la consulter, mais je vais quand même la lire rapidement ici:

Considérant que le gouvernement a récemment annoncé la création d'une Agence d'investissement pour la défense au sein de Services publics et Approvisionnement Canada, qui est supervisée par le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires; Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité étudie la création et la planification de l'Agence d'investissement pour la défense au cours d'au moins deux réunions; qu'au moins une réunion soit prévue au plus tard le 28 octobre; que le Comité invite des représentants de Services publics et Approvisionnement Canada, du secrétaire d'État (Approvisionnement en matière de défense) et du PDG de l'Agence d'investissement pour la défense à comparaître pendant deux heures; que le Comité invite également des représentants du Bureau du Conseil privé, du Cabinet du premier ministre, du Secrétariat du Conseil du Trésor et de tout ministère concerné par les nominations à l'Agence d'investissement pour la défense.

C'est la motion que je voulais proposer.

Compte tenu de la création de cette nouvelle agence d'investissement dans la défense et de la nomination d'un responsable à sa tête, nous l'avons invité à venir nous présenter sa vision des marchés publics dans le domaine de la défense. Nous savons que le gouvernement a créé cette agence afin de simplifier les processus d'approvisionnement. J'ai lu plusieurs articles sur les prochaines étapes et sur la prochaine phase du gouvernement en matière d'approvisionnement et d'achat, ainsi que sur notre stratégie de défense ici au Canada.

Je pense que, dans l'intérêt de cette nouvelle agence, il serait utile que le secrétaire d'État et le PDG comparaissent. J'ai également quelques autres noms sur ma liste, mais je pense qu'il s'agit d'une motion très amicale, conforme aux autres motions de ce comité, qui invite des ministres ou des représentants du gouvernement à venir parler de leur mandat.

L'a-t-on distribuée, monsieur le président?

Le président: Oui.

Jeremy Patzer: D'accord. Parfait.

Je vais laisser les membres du Comité la lire. Je me ferai un plaisir de répondre à toute question, mais je pense que cette motion est assez simple et claire.

• (1645)

Le président: Je vais suivre l'ordre des interventions.

La première intervenante est Mme Rochefort.

Pauline Rochefort: Je voudrais simplement comprendre la différence entre cette motion et celle qu'a présentée notre collègue, Mme Gaudreau, au sujet de laquelle elle a dû donner un préavis.

J'ai l'impression que lorsque Mme Gaudreau a présenté la motion concernant Postes Canada, elle a dû nous donner un préavis. Ce soir, il n'y a pas de préavis.

Je ne suis pas à l'aise avec le fait qu'une motion soit présentée de cette manière sans que nous ayons eu la possibilité de la lire.

Le président: Nous sommes passés aux affaires du Comité pour discuter des budgets et les faire approuver.

Pauline Rochefort: D'accord.

Le président: Lorsque nous traitons des affaires du Comité, les gens peuvent présenter des motions.

Pauline Rochefort: Dans ce cas, pourquoi n'a-t-elle pas été autorisée à présenter une motion alors qu'elle en avait une il y a quelques semaines? Y avait-il quelque chose de différent?

Le président: Je ne sais pas exactement à quoi vous faites référence, mais nous discutons actuellement de la motion qui nous est présentée.

Pauline Rochefort: J'essaie simplement de comprendre comment les motions...

Le président: Nous traitons des affaires du Comité. Il a présenté une motion alors, nous en débattons.

Je suis l'ordre des interventions. J'ai Mme Khalid.

Iqra Khalid: Merci, monsieur le président.

Je ne peux pas voir le texte de la motion. Je me demande si vous pouvez suspendre la séance le temps que vous nous distribuiez des copies papier de la motion. Je ne peux pas y accéder sur mon téléphone pour le moment.

Le président: Vous pouvez peut-être la partager avec l'un de vos collègues.

Iqra Khalid: Je préférerais avoir ma propre copie, monsieur le président.

Le président: D'accord.

Iqra Khalid: J'aimerais également que la séance soit suspendue pour que je puisse en discuter avec mes collègues. Cela nous arrive un peu par surprise. J'aurais aimé être prévenue.

Le président: Bien sûr, nous pouvons suspendre la séance pendant, disons, cinq minutes.

Iqra Khalid: Je préférerais 10 minutes, monsieur le président.

Le président: Je vous en accorde cinq.

Iqra Khalid: Nous verrons. Merci, monsieur le président.

Le président: Il n'y a pas de « nous verrons ». Ce n'est pas vous qui décidez, madame Khalid, et j'apprécie votre humour, mais nous vous accordons cinq minutes, d'accord?

La séance est suspendue.

• (1645)

(Pause)

• (1650)

Le président: Merci à tous de votre patience. Nous reprenons nos travaux.

Madame Sudds, vous avez la parole.

• (1655)

L'hon. Jenna Sudds: Il y a deux choses que j'aimerais souligner.

La première concerne ce que vous avez dit tout à l'heure au sujet de la date à laquelle le ministreviendra. Je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter. Le 23 octobre, bien sûr, c'est parfait. Il peut venir pour donner le coup d'envoi à l'étude sur Postes Canada. Je crois que le ministre Lightbound et le ministre Ali se sont libérés pour le 30 octobre, et je voudrais...

Le président: Sauf que c'est pour la même heure. Normalement, nous les aurions chacun pendant une heure, l'un après l'autre. Je crois comprendre qu'ils sont disponibles tous les deux exactement à la même heure.

L'hon. Jenna Sudds: Je croyais qu'ils avaient accepté de venir tous les deux et de se partager le temps.

Le président: Il s'agirait de se partager une heure, pas deux.

L'hon. Jenna Sudds: J'avais l'impression que c'était une heure et demie.

Le président: Non. Ce devait être une heure et vingt minutes, puis une autre heure et vingt minutes, ce qui nous aurait permis de faire tous les tours de questions, à peu de chose près. Je serais satisfait de les avoir une heure chacun, mais pas une heure ou une heure vingt qu'ils auraient à se partager.

L'hon. Jenna Sudds: C'est à la discrétion... Je veux dire qu'il serait préférable qu'il vienne le plus tôt possible. S'il est disponible le 30 octobre, ce serait bénéfique pour nous tous de l'entendre parler de vive voix de son mandat. Idem, bien sûr, pour le ministre Ali. C'est mon premier point.

La deuxième chose que je voulais souligner concerne la motion. Il aurait été préférable que l'on nous prévienne. De toute évidence, la motion a été traduite et elle était prête à être présentée, mais quoi qu'il en soit, voilà où nous en sommes.

Je voudrais proposer un amendement à la motion, simplement pour modifier la date de début. Il stipule qu'une « réunion soit prévue au plus tard le mardi 28 octobre ». Je propose que cette étude ne commence que lorsque tous les témoins de l'étude sur la situation à Postes Canada auront été entendus.

Le président: Il y a un problème à ce sujet. Nous avons dit que les 23 et 28 octobre étaient réservés à Postes Canada.

L'hon. Jenna Sudds: C'est exact.

Le président: Vous voulez dire après le 28 octobre? Cependant, il pourrait y avoir d'autres témoins après cela, donc...

L'hon. Jenna Sudds: C'est exact.

Le président: ... pour l'étude, si nous devons examiner les prévisions budgétaires, nous pourrions nous retrouver avec une journée en février.

L'hon. Jenna Sudds: Le fait est que nous avons décidé de donner la priorité à l'étude sur Postes Canada. Or, je ne voudrais pas perturber le déroulement des témoignages et commencer cela avant d'avoir entendu les témoins.

Le président: Nous pouvons le faire après le 23 et le 28 octobre.

L'hon. Jenna Sudds: Attendons-nous d'autres témoins?

Le président: Eh bien, le président de Postes Canada, après... a indiqué qu'ils avaient 45 jours pour remettre un rapport au gouvernement. C'était probablement il y a 10 jours. Il reste donc 35 jours. Il y a aussi des problèmes liés à la perturbation du travail.

L'hon. Jenna Sudds: Oui. Ce que je veux dire, c'est que je ne veux pas commencer cette étude avant que l'étude sur Postes Canada soit terminée.

Le président: Monsieur Patzer, allez-y.

Jeremy Patzer: Puis-je ajouter quelque chose? Je me demande simplement si vous accepteriez que nous disions simplement...

Je suis désolé, mais je reconnais que j'ai involontairement créé un embouteillage avec la suggestion du 28 octobre. Pourrions-nous dire « à la première occasion », « à la discrétion du président » ou quelque chose du genre? Quant à ce qu'il a dit sur le calendrier de l'étude de Postes Canada, nous pourrions avoir des réunions en novembre auxquelles nous pourrions convoquer ces personnes.

Si je ne me trompe pas, monsieur le président, je crois qu'il est courant pour ce comité de mener plusieurs études de front. Nous savons que les calendriers peuvent changer et varier légèrement. Il y a plusieurs personnes sur cette liste. Il serait donc peut-être facile d'en faire venir deux à une réunion le même jour. Vous pourriez peut-être combler certains vides dans notre calendrier. Quoi qu'il en soit, je préfère vous laisser cette marge de manœuvre plutôt que de vous obliger à respecter une date précise. Est-ce que cela vous convient?

Le président: Bien sûr.

Jeremy Patzer: Je ne peux pas modifier ma propre motion, mais peut-être que...

Le président: Eh bien, nous discutons de l'amendement. Pourquoi ne pas d'abord écouter ce que Mme Gaudreau a à dire, puis Mme Khalid.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, revenons à la base: 41 millions de Canadiens habitent à 17 millions d'adresses. Ils veulent avoir des réponses, et nous avons l'occasion, une tribune...

• (1700)

[Traduction]

Le président: Je vais vous interrompre. Nous sommes en train de discuter de l'amendement visant à modifier la date pour...

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Oui, ce n'est que le préambule.

[Traduction]

Le président: D'accord.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: C'est urgent, nous avons développé le sujet, alors il faut l'étudier. Je suis flexible, alors s'il nous manque de témoins ou de disponibilité, nous pourrions recevoir un témoin le 15 novembre. C'est pourquoi, selon moi, c'est vraiment important de mettre l'accent sur Postes Canada.

Je peux parler tranquillement pour vous aider, mais faites la même chose quand vous parlez en anglais, s'il vous plaît. Je vais donc le redire tranquillement.

À mon avis, ce qui avait été demandé de façon prioritaire ne doit tomber dans l'ombre en aucun cas. Je suis tout à fait disposée à tenir une rencontre dans deux ou trois semaines sur cette nouvelle étude, parce que c'est important. Dans la motion, il est question de créer une agence. Nous avons donc l'occasion de réfléchir à une structure et de l'étudier, alors ça me semble important.

Nous voulons tous faire des gains, mais, si nous nous donnons une petite marge de manœuvre, tout le monde sera gagnant. Nous voulons tous donner la priorité à nos études, mais, je suis désolée, l'annonce de la création de cette agence vient d'arriver. Nous ne le savions peut-être pas il y a quelques semaines, mais elle vient d'arriver. Postes Canada, ça date du 25 septembre.

Je peux proposer un amendement favorable. Nous pourrions accorder la priorité à l'étude sur Postes Canada, à moins qu'on ne puisse pas recevoir de témoins. Nous ne voulons pas perdre une réunion, alors nous pourrions ajouter une formulation selon laquelle nous donnons la priorité à l'étude sur Postes Canada, mais que, s'il n'y a personne jeudi, nous comblerons les deux heures avec cette autre étude. Ce me semble être une proposition gagnante.

[Traduction]

Le président: Proposez-vous une date précise?

Iqra Khalid: C'est exactement ce que propose l'amendement [inaudible], monsieur le président.

Le président: Votre amendement vise à faire en sorte que nous le fassions après Postes Canada. Postes Canada pourrait très bien nous amener jusqu'en janvier, car nous ne savons pas quand cela va réellement se terminer. Le groupe est-il en mesure de choisir une date?

Iqra Khalid: [Inaudible]

Le président: Nous avons déjà couvert la période jusqu'à la fin octobre. Afin que nous puissions fixer une date, disons que cela pourrait être vers la mi-novembre ou durant la troisième semaine de novembre.

Madame Khalid, allez-y.

Iqra Khalid: Merci, monsieur le président.

Si vous me le permettez, nous avons la motion de Mme Gaudreau, que je trouve très importante, et je pense que ce comité devrait accorder la priorité à cette question. Beaucoup de mes concitoyens et ceux de mes collègues nous interrogent à ce sujet.

C'était une question pour vous, monsieur le président, et c'est pourquoi j'ai attendu que vous me donniez la parole. Je me demande simplement quand nous allons examiner les prévisions budgétaires.

Le président: Je ne sais pas quand le gouvernement les déposera.

Iqra Khalid: Est-ce que ce sera en novembre?

Le président: Cela dépend du moment où le gouvernement les déposera. Je n'ai aucun contrôle là-dessus. Cela dépend simplement du moment où le gouvernement les déposera, du moment où nous les aurons en main. Cela doit se faire neuf jours avant le dernier jour des crédits, mais nous pourrions les recevoir plus tôt.

Iqra Khalid: Je ne pense pas que ce soit un problème pour nous de donner la priorité à la motion de Mme Gaudreau et à l'étude sur Postes Canada. Je doute que cela prenne beaucoup de temps et que cela nuise à la motion que l'opposition a présentée aujourd'hui. Je pense que les deux sont possibles, mais à mon avis, nous devrions prioriser l'étude soutenue par Mme Gaudreau avant d'en commencer une autre.

M. Patzer a fait remarquer que, dans le passé, nous avons mené plusieurs études en même temps. En tant que parlementaire aguerrie, je suis convaincue qu'il conviendra que cela prête à confusion et que les priorités ne sont pas bien établies en ce qui concerne la façon dont les rapports sont rédigés, le moment où ils sont publiés et la façon dont nous allons procéder pour la suite des choses.

Pour le moment, je pense vraiment qu'il serait préférable de nous focaliser sur Postes Canada et de nous occuper des prévisions budgétaires. Cependant, en attendant les prévisions budgétaires, nous pourrions examiner la motion de M. Patzer. Je pense qu'il s'agit d'une étude ou d'un témoignage tout à fait solide que nous devrions absolument entendre. Je ne crois toutefois pas qu'il serait juste de notre part de sous-estimer l'importance que Mme Gaudreau accorde à la question de Postes Canada. Par conséquent, j'appuie sans réserve cet amendement et je pense que nous ne devrions pas entreprendre d'autre étude avant que celle sur Postes Canada soit terminée ou que nous ayons, à tout le moins, entendu le témoignage.

• (1705)

Le président: Nous allons passer à M. Patzer, puis à M. Seeback.

Avant cela, je tiens toutefois à préciser que le Comité a accepté de consacrer deux jours à Postes Canada lors de la réunion de notre sous-comité, et que c'est ce que le Comité a adopté. Techniquement, cela répond donc à cette obligation, avec l'intention d'y consacrer davantage de temps selon la façon dont les choses évolueront. Nous pourrions toujours respecter la décision du Comité; nous pourrions commencer celle-là et avoir encore du temps pour autre chose.

Monsieur Patzer, nous vous écoutons.

Jeremy Patzer: Je pense qu'une partie de la complexité de l'étude sur Postes Canada tient au fait qu'il y a grève et que la nature même de cette grève nous a contraints à mettre certaines dates de côté. Nous n'avons tout simplement pas pu trouver qui que ce soit. Nous avions le président, puis nous ne l'avions plus. Maintenant, nous avons le président. Cela a été une sorte de feu de circulation qui passe du vert au rouge et vice versa.

En prescrivant que cela se fasse après l'étude sur Postes Canada, on met vraiment les choses en suspens, un peu comme si cela tenait du caprice.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires, d'après ce que je lis sur le processus à venir — et vous êtes tous du côté du gouvernement, vous pouvez donc peut-être nous éclairer à ce sujet —, il faudra modifier le Règlement pour que le budget soit présenté à l'automne plutôt qu'au printemps, n'est-ce pas? Il semble qu'un changement structurel va être apporté pour que cela devienne la

pratique habituelle et non une mesure ponctuelle. Par conséquent, je présume que tant que nous n'aurons pas de précisions à ce sujet, nous ne saurons pas quand les prévisions budgétaires seront présentées.

Comme l'a dit le président, tant que le gouvernement ne nous aura pas dit quand il les présentera, nous ne le saurons pas. Cependant, s'il faut modifier le Règlement pour permettre un cycle budgétaire qui commencerait à l'automne plutôt qu'au printemps, cela va vraiment perturber notre calendrier. Je pense qu'il est important de garder cette étude à l'esprit, prête à être amorcée...

Bien sûr, nous avons les deux séances sur Postes Canada comme priorité, mais si, en raison de la grève, pour une raison quelconque, nous ne pouvons soudainement plus obtenir certains des témoins que nous voulons, l'étude sur les prévisions budgétaires nous permettra de combler ce vide tout en continuant à donner la priorité à l'étude sur Postes Canada, comme l'a dit Mme Gaudreau. Cela nous permettra de meubler une journée, si besoin est.

J'aimerais que l'on passe à celle que je propose dès que possible, mais je comprends aussi que le président a besoin d'une certaine marge de manœuvre. Je n'essaie pas de prendre le pas sur l'étude sur Postes Canada. Je veux simplement dire que, comme il y a une certaine incertitude quant à la rapidité avec laquelle nous pourrions terminer cette dernière, celle que je propose serait une bonne étude de fond à propos de laquelle, je pense, tout le monde autour de la table souhaiterait pouvoir poser des questions. Les achats de défense sont une priorité pour beaucoup de Canadiens, et je pense que c'est un élément très important pour l'avenir du gouvernement. Cela intéresse certainement aussi ceux d'entre nous qui font partie de l'opposition.

Le président: C'est au tour de M. Seeback, qui sera suivi de Mme Gaudreau et de Mme Sudds.

Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis nouveau au Comité. C'est la première fois que je siége ici.

Lorsque j'étais vice-président du comité du commerce international, nous menions souvent plusieurs études en même temps. Nous avons toujours donné à la présidence le pouvoir discrétionnaire d'organiser les travaux de manière logique. Il se peut que vous n'ayez pas de témoins pour l'étude en cours.

Les libéraux semblent dire qu'en l'absence de témoins, nous ne nous occuperons que de l'étude sur Postes Canada et que le Comité ne tiendra pas de réunion. Cela n'a aucun sens.

Le comité du commerce international était présidé par une députée libérale. Nous n'avions aucun mal à nous en remettre à la présidence pour la convocation des témoins afin de gérer des priorités multiples.

Certes, toutes les études sont prioritaires, mais en l'occurrence, la priorité absolue demeure l'étude sur Postes Canada. Nous devrions en faire une priorité et demander à la présidence d'essayer de convoquer les témoins pour cette étude à titre prioritaire. Si cela s'avère impossible pour diverses raisons, le Comité ne devrait pas ajourner ses travaux ni rester inactif. Il devrait simplement passer à une autre étude.

Nous devrions tous avoir confiance que le tout se fera de manière juste et équitable, comme j'en ai moi-même fait l'expérience avec le vice-président au comité du commerce. Nous étions toujours d'accord pour dire que la présidence libérale s'efforcerait d'intégrer toutes les études de manière logique. C'est ainsi que le comité a fonctionné efficacement pendant plusieurs années.

Voilà donc le conseil que j'ai à vous donner. Vous pouvez affirmer que Postes Canada constitue la priorité, et le président doit absolument s'assurer que c'est le premier point à l'ordre du jour. Si des témoins ne peuvent pas assister à la réunion ou si nous ne pouvons pas remplir ce créneau, alors passons à une autre étude. Cela me semble logique.

• (1710)

Le président: Je vous remercie.

C'est effectivement ce que nous faisons ici habituellement. En fait, il nous est déjà arrivé de mener, je crois, jusqu'à huit études en même temps.

J'ai sur ma liste Mme Khalid, Mme Gaudreau et Mme Sudds.

Iqra Khalid: Je n'ai pas de commentaires, monsieur le président.

Le président: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: J'aimerais revenir à l'amendement de Mme Sudds pour être certaine de l'avoir bien compris.

[Traduction]

Le président: Je crois que l'amendement consiste à appuyer ce qui est proposé, sous réserve qu'aucune autre étude ne soit entreprise avant la fin des témoignages sur Postes Canada...

Cependant, le Comité a convenu — en adoptant une motion à cet effet au sein du sous-comité — que nous commencerions par deux études. Nous nous sommes engagés à en mener deux, et nous respectons cet engagement. Cela ne signifie pas que nous n'en ferons que deux, mais...

Iqra Khalid: Monsieur le président, puis-je intervenir, s'il vous plaît?

Le président: Oui.

Iqra Khalid: La question est de savoir quel est le libellé de l'amendement que nous examinons en ce moment.

Le président: Est-ce que Mme Sudds peut nous le préciser?

L'hon. Jenna Sudds: L'amendement vise strictement à ce que cette étude débute après les témoignages des représentants de Postes Canada.

Le président: Corrigez-moi si je me trompe, mais je pense que cela correspond à ce que j'ai dit.

Est-ce clair pour vous?

Pouvons-nous mettre aux voix l'amendement?

Des députés: D'accord.

Le président: [Difficultés techniques] l'étude.

Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

(L'amendement est adopté par 5 voix contre 3. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Pouvons-nous mettre aux voix la motion modifiée?

(La motion modifiée est adoptée par 8 voix contre 0. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Nous passons maintenant à Mme Block.

Kelly Block: Merci, monsieur le président.

Je suppose que les grands esprits se rencontrent, car je veux moi aussi profiter de l'occasion pour présenter une motion aujourd'hui. Je pense qu'elle arrive à point nommé, tout comme celle que mon collègue a présentée plus tôt.

Ma motion porte sur la main-d'œuvre illégale et se lit comme suit:

Que, à la lumière de récents rapports faisant état du recours à de la main-d'œuvre étrangère illégale dans le cadre de projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral, le Comité tienne au moins deux réunions avec des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et d'autres responsables gouvernementaux, ainsi qu'avec des représentants des métiers de la construction à travers le Canada, afin d'examiner cette question dans le contexte des projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral.

Je vais vous expliquer pourquoi je pense que c'est important.

La main-d'œuvre illégale a réduit à néant les possibilités d'emploi de débutant pour les jeunes Canadiens qui essaient de se lancer dans le secteur des métiers. Une réglementation inadéquate en matière de travail mine la sécurité, fait baisser les salaires et, au bout du compte, sape la confiance à l'égard de notre industrie. Ce n'est pas seulement une question de main-d'œuvre; c'est une question d'ordre criminel. La main-d'œuvre illégale crée une économie fantôme qui aide les réseaux criminels à prospérer. Lorsque des projets financés par les contribuables font appel à de la main-d'œuvre illégale, ce sont les contribuables canadiens qui paient la note. Les Canadiens s'attendent à ce que les fonds publics investis dans les infrastructures soutiennent les travailleurs canadiens, et non la main-d'œuvre illégale non réglementée.

Nous assistons à l'émergence d'un marché du travail à deux vitesses: d'une part, les Canadiens qui suivent les règles et, d'autre part, un modèle d'affaires axé sur l'exploitation. Sans protection juridique, nous sommes livrés à nous-mêmes, vulnérables aux abus et sans recours en cas de problème.

Les infrastructures financées par le gouvernement fédéral devraient refléter les valeurs canadiennes que sont l'équité, la sécurité et le respect de la primauté du droit.

Je vous remercie.

• (1715)

Le président: Allez-vous l'envoyer au greffier?

Kelly Block: Oui, nous ne manquerons pas de le faire.

Le président: La parole est à vous.

Iqra Khalid: Je vous demanderais, à vous et au greffier, de nous faire profiter de vos lumières et de vos conseils avisés sur la pertinence de cette motion pour le Comité et sur sa recevabilité.

Le président: Bien sûr.

Je voudrais d'abord en obtenir une copie, si possible.

Kelly Block: Bien sûr, je suis désolée.

Le président: Vous parlez de projets financés par le gouvernement fédéral. C'est bien cela?

Kelly Block: Oui, des contrats.

Le président: Je pense que la motion est recevable.

Iqra Khalid: Est-ce votre décision officielle?

Le président: Oui.

Iqra Khalid: Si vous me le permettez, il me semble que nous ne parlons pas des fonds qui sont...

Le président: Vous pouvez contester la décision si vous le souhaitez, mais elle ne peut pas faire l'objet d'un débat...

Iqra Khalid: Dans ce cas, monsieur le président, je conteste votre décision.

Le président: Très bien.

(La décision de la présidence est cassée par 5 voix contre 3.)

Le président: Malheureusement, c'est jugé irrecevable, madame Block.

Pour en revenir à la question des ministres, le sous-comité a demandé qu'ils comparaissent séparément, et le Comité a adopté une motion à cet effet. Nous allons demander au greffier de communiquer avec eux, et à la prochaine réunion, nous vous informerons de leur disponibilité. C'est la demande qui nous a été faite, et le Comité y a acquiescé en adoptant la motion.

Madame Gaudreau, pour que tout le monde entende bien ce point concernant les ministres, le Comité a adopté la motion visant à les convoquer séparément, et non en même temps. Je vais demander au greffier de faire un suivi auprès des ministres pour les informer de la volonté du Comité, conformément à la motion qui a été adoptée. Nous ferons le point pour tout le monde à la prochaine réunion.

S'il n'y a rien d'autre, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>